



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 mars 2018

PRESENTS:

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} Adjoint
Mr PIQUET	Bruno	2 ^{ème} Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3 ^{ème} Adjoint
M. DUPIN	Jérôme	4 ^{ème} Adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
M. MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr MOREL	Cédric	Conseiller

Secrétaire de séance

Mr SARCEY Claude 1^{er} Adjoint

Début de la réunion : 20h30

1/ Délibération concernant l'installation de panneaux photovoltaïques et l'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) est motrice dans la dynamique visant à faire des Monts du Lyonnais un Territoire à Energie Positive (TEPos). Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque prendra une part importante dans l'atteinte de cet objectif.

La société Monts Energies a manifesté son intérêt fin 2017 pour que la commune leur loue, la toiture de l'Ecole de Villechenève, située impasse de l'école, pour une surface d'environ 50 m², dans le but d'y installer une centrale photovoltaïque.

Seule la société Monts Energies a présenté un dossier de candidature, et celui-ci était complet. La société Monts Energies propose un loyer annuel de 11 € / kWc installé soit 99 € / an et un bail de 25 ans avec un temps de bilan à 20 ans. A la fin du bail, l'installation serait rétrocédée gratuitement à la commune.

Il convient donc d'autoriser la société Monts Energies à procéder à ces installations de panneaux photovoltaïques.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

2/ Délibération concernant la convention en matière de voirie avec la CC-MDL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCMDL est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie. Conformément à l'article L5214-16 du CGCT et dans la continuité de ce qui se pratique, pour assurer l'entretien et la gestion des voiries communales transférées soit par le personnel communal conformément à l'article L5211-4-1 II du CGCT soit par prestation de service conformément à l'article L5214-16-1 du CGCT, il convient de passer une convention.

L'entretien courant en vue de garantir la sécurité publique des voiries communautaires (balayage, nettoyage, déneigement, salage....) reste de la compétence de la commune dans le cadre du pouvoir de police du maire, ainsi que l'entretien de l'ensemble des ouvrages (mobilier urbains, plantations, aménagement d'embellissement, éclairage public . . .) dès lors que ces éléments ne correspondent pas aux besoins de la circulation routière.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre les communes et la CCMDL et de l'autoriser à les signer.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

3/ Délibération concernant les travaux d'investissements retenus pour 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la prévision des projets d'investissements et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les investissements à retenir pour 2018 :

LIBELLE de L'OPERATION	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
Création d'une zone de croisement	13	0	0
Limiteur de son salle polyvalente	13	0	0
Sécurisation des accès bâtiments communaux	13	0	0
Adressage du bâti extra-muros	13	0	0
Création sortie de secours école CE/CM	13	0	0
Installation de régulation d'énergie – Isolation T1	13	0	0
Podium	13	0	0

Concernant le choix entre l'extension de la bibliothèque et la mise en sécurité de la Grande Rue T2 les élus étant partagés sur le projet à retenir, monsieur le Maire demande un vote à bulletin secret :

Mise en sécurité de la Grande Rue T2 : 8 votes POUR
Extension de la Bibliothèque : 3 votes POUR
Abstention : 2

C'est donc l'opération de la mise en sécurité de la Grande Rue T2 qui est retenue pour 2018.

Le coût global de ces opérations s'élève à 124340 euros TTC.

4/ Délibération concernant l'Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Ce groupement d'achat lancé par le SYDER devrait, grâce à un important volume de la demande créé par l'ensemble des adhérents, permettre de réduire la dépense énergétique de notre commune.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

5/ Délibération concernant un éventuel financement bancaire

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents une ouverture de prêt de 150 KF. Restant à choisir la banque et les modalités financières.

6/ Délibération taux d'imposition : TF – TFNB – TH

Monsieur le Maire explique que compte tenu du désengagement partiel de l'Etat depuis plusieurs années, il serait nécessaire de revaloriser les taux des taxes foncières bâties, non bâties, et taxe d'habitation, tout en sachant qu'il serait irréaliste d'utiliser le levier fiscal pour compenser les pertes engendrées à l'euro près par les décisions de l'Etat.
Après simulation des différents taux appliqués, le Conseil vote :

0.5 % : 11 votes POUR

0.25 % : 1 vote POUR

0 % : 1 vote POUR

Le taux de 0,5 % est donc retenu pour l'année 2018.

Questions diverses

- Voirie : Le chantier d'élargissement du chemin chez Georges devrait débuter le 9 avril 2018.
- Claude Sarcey va rencontrer Fabien Dupuis afin de voir ce qu'il serait possible de faire dans l'ancienne bibliothèque située au-dessus de la Poste (voir pour en faire un appartement).
- 2 demandes de réparation d'éclairage ont été lancées : au Dubessy et Chemin de la Terre Ronde.

Fait en Mairie, le 16 mars 2018

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

